**Morbihan : Un parc éolien déjà en service mis hors-la-loi par la justice**

**ENERGIES RENOUVELABLES** Les éoliennes de Noyal-Muzillac sont trop proches des habitations, confirme le Conseil d’Etat

Publié le 16/10/22 à 12h25



Elles sont pourtant déjà en fonctionnement. Les trois éoliennes XXL installées sur la commune de Noyal-Muzillac, au sud-est de Vannes (Morbihan), vont devoir cesser de tourner. Et probablement même être démontées. Dans un arrêt rendu vendredi, le Conseil d’Etat a en effet confirmé l’annulation de l’arrêté préfectoral qui autorisait l’exploitation du petit parc éolien.

Une décision identique avait déjà été [prise par la cour administrative d’appel de Nantes](https://www.20minutes.fr/justice/3236475-20220216-morbihan-parc-eolien-declare-illegal-juste-avant-mise-service) en février. En cause : la distance réglementaire (500 mètres minimum) entre les mâts d’éoliennes et les habitations. Certaines maisons voisines sont en effet considérées trop proches, indique [*Ouest-France*](https://www.ouest-france.fr/bretagne/noyal-muzillac-56190/morbihan-le-parc-eolien-de-noyal-muzillac-est-hors-la-loi-f469ba18-4be4-11ed-a49d-74d69f15ca22).

Hautes de 180 m, les éoliennes de Noyal-Muzillac avaient reçu un feu vert de l’Etat en mai 2018. Elles étaient en service depuis décembre 2021. Des riverains et une association étaient à l’origine du recours en justice.

Début janvier, le préfet du Morbihan avait [ordonné le démantèlement d’un autre parc éolien](https://www.20minutes.fr/planete/3214319-20220110-morbihan-declare-illegal-parc-eolien-guern-devra-etre-demantele), celui de Guern, près de Pontivy, rendu illégal par un arrêt du Conseil d’Etat.